



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20181016-01

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2018 à 19H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 9 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 octobre 2018 à 19h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Philippe CAYRE
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Paul PERRIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Benoit GENEIX à Jacqueline MALOCHET
Thierry DEGLON à Farida LAÏD

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Olivier CHAMBON, Carine BRODIN, Paul SABATIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

RESTITUTION DE COMPÉTENCES FACULTATIVES AUX COMMUNES

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

57

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

0

Conseillers représentés :

7

Total votants :

54

L'article L5211-41-3 III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que, « les compétences transférées [...] à titre supplémentaire par les communes [EPCI] existant avant la fusion sont exercées par le nouvel [EPCI] à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide dans un délai de [deux ans] à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes [...] Jusqu'à cette délibération, ou, au plus tard, jusqu'à l'expiration du délai précité, le nouvel établissement public exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des [EPCI] ayant fusionné, les compétences transférées à titre [...] supplémentaire par les communes à chacun de ces établissements publics. »

Ainsi, de sa création et jusqu'au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne exerce les compétences facultatives des anciens EPCI sur les anciens périmètres.

A l'issue de cette période, les compétences sont :

- Soit exercées sur l'ensemble du périmètre de Thiers Dore et Montagne (TDM),
- Soit restituées aux communes par délibération.

Cette restitution de compétences peut se faire pour plusieurs raisons :

- Le périmètre du nouvel EPCI n'est plus pertinent pour exercer la compétence,
- La rédaction de la compétence ne correspond plus au projet communautaire,
- La compétence relève de droit d'une compétence obligatoire ou optionnelle de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le Président rappelle les restitutions de compétences proposées :

- 1- En matière de développement du multimédia : Contribution au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication sur le territoire communautaire,
- 2- Mise en œuvre de la politique de pays,
- 3- Numérisation des cadastres des communes et la mise en place d'un SIG,
- 4- Contribution au développement des équipements ferroviaires,
- 5- Entretien et la gestion de la bascule publique de Courpière,
- 6- Gestion d'un centre intercommunal de création artistique, accueil d'une compagnie de théâtre en résidence à Viscomtat,
- 7- Inventaire, programmation de travaux à effectuer, réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine,

8 - En matière de services publics :

- * L'aménagement, entretien et gestion des locaux de la gendarmerie nationale de Courpière,
- * L'aménagement et entretien des bureaux de Poste et agences postales Intercommunales de La Renaudie, Olmet et Vollore-Ville.

9 - En matière de Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : l'organisation et gestion des activités périscolaires (garderies du matin, pause méridienne et du soir, durant la semaine) et des temps d'activités périscolaires (TAP).

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de statut présenté et annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de la soumettre à l'approbation des Communes membres de la Communauté de Communes « Thiers Dore et Montagne ».

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 47	Représentés : 7	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions : 1 Didier ROMEUF			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20181016-20181016_01-DE
Regu le 25/10/2018